



WO/GA/50/3
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 23 JUILLET 2018

Assemblée générale de l'OMPI

**Cinquantième session (27^e session extraordinaire)
Genève, 24 septembre – 2 octobre 2018**

RAPPORT SUR LE COMITÉ PERMANENT DU DROIT D'AUTEUR ET DES DROITS CONNEXES (SCCR)

établi par le Secrétariat

1. Le Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (ci-après dénommé "SCCR" ou "comité") s'est réuni deux fois depuis la dernière session de l'Assemblée générale de l'OMPI, à savoir en novembre 2017 et mai-juin 2018. Le comité prévoit de tenir une session ordinaire en novembre 2018 et deux sessions ordinaires en 2019.
2. À sa quarante-neuvième session, tenue du 2 au 11 octobre 2017, l'Assemblée générale de l'OMPI a examiné le rapport sur l'état d'avancement des travaux du SCCR (document WO/GA/49/5), y compris les discussions sur la protection des organismes de radiodiffusion et les limitations et exceptions relatives au droit d'auteur et aux droits connexes. Il a pris note du rapport et a prié le SCCR de poursuivre ses travaux sur les questions dont il est rendu compte.
3. Le présent document fait le point sur l'état d'avancement des travaux du SCCR. Les résumés présentés par le président des trente-cinquième et trente-sixième sessions du SCCR font l'objet des annexes du présent document.

PROTECTION DES ORGANISMES DE RADIODIFFUSION

4. La question de l'actualisation de la protection des organismes de radiodiffusion, afin de tenir compte de l'évolution technologique, a été débattue à toutes les sessions du SCCR

depuis 1998, y compris lors des deux sessions spéciales consacrées exclusivement à ce sujet en 2007.

5. À sa trente-cinquième session, le comité a examiné le “Texte de synthèse révisé sur les définitions, l’objet de la protection, les droits à octroyer et d’autres questions” (document SCCR/34/4). Le comité a formulé des observations et des propositions sur diverses questions contenues dans ce document. À l’issue de ces délibérations, le président a établi le document SCCR/35/12 pour faire état de sa compréhension de l’état d’avancement des discussions.

6. À sa trente-sixième session, le comité a examiné le document SCCR/35/12. En outre, le comité a pris note du document SCCR 36/5, intitulé “Note relative au projet de traité sur la protection des organismes de radiodiffusion”, établi par la délégation de l’Argentine.

7. Les délibérations sur la base des documents SCCR/35/12 et SCCR/36/5 ont contribué à préciser différentes questions techniques et les positions des délégations en vue de parvenir à une position commune sur les définitions, l’objet de la protection, les droits à octroyer et d’autres questions. À l’issue de ces délibérations, le président a établi le document SCCR/36/6 pour faire état de sa compréhension de l’état d’avancement des discussions.

8. Le comité est convenu de la recommandation ci-après à l’Assemblée générale de l’OMPI “Compte tenu des progrès réalisés lors des récentes sessions du SCCR, l’Assemblée générale de l’OMPI est invitée à envisager les mesures appropriées concernant la convocation d’une conférence diplomatique pour l’adoption d’un traité sur la protection des organismes de radiodiffusion, sous réserve d’un consensus sur des questions aussi fondamentales que les objectifs, la portée spécifique et l’objet de la protection.”

9. La question de la protection des organismes de radiodiffusion restera inscrite à l’ordre du jour de la trente-septième session du SCCR.

LIMITATIONS ET EXCEPTIONS

10. Le comité examine la question des exceptions et limitations relatives au droit d’auteur depuis 2004 et il examine la question des limitations et des exceptions relatives au droit d’auteur en faveur des bibliothèques, des services d’archives et des établissements d’enseignement et de recherche, ainsi que des personnes ayant d’autres handicaps, à chacune de ses sessions depuis 2012.

LIMITATIONS ET EXCEPTIONS EN FAVEUR DES BIBLIOTHÈQUES ET DES SERVICES D’ARCHIVES

11. À sa trente-cinquième session, le comité a suivi un exposé sur l’“Étude sur les limitations et exceptions relatives au droit d’auteur en faveur des bibliothèques et des services d’archives : version actualisée et révisée” (document SCCR/35/6), menée par M. Kenneth Crews.

12. À ses trente-cinquième et trente-sixième sessions, le comité a reçu les rapports sur l’état d’avancement de l’étude en cours sur les limitations et exceptions en faveur des musées, actuellement menée par M. Yaniv Benhamou.

13. Après examen à sa trente-cinquième session, le comité a approuvé à sa trente-sixième session un plan d’action relatif aux bibliothèques, aux services d’archives et aux musées (document SCCR/36/7), qu’il utilisera pour poursuivre ses travaux sur ce point de l’ordre du jour.

14. La question des exceptions et les limitations en faveur des bibliothèques et des services d’archives restera inscrite à l’ordre du jour de la trente-septième session du SCCR.

LIMITATIONS ET EXCEPTIONS EN FAVEUR DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE ET DES PERSONNES AYANT D'AUTRES HANDICAPS

15. À la trente-cinquième session du comité, deux études lui ont été présentées au titre de ce point de l'ordre du jour : l'«Étude actualisée et analyse complémentaire de l'étude sur les limitations et exceptions relatives au droit d'auteur en faveur des activités d'enseignement» (dont la version la plus récente figure dans le document SCCR/35/5 Rev.), menée par M. Daniel Seng; et l'«Étude exploratoire sur les limitations et exceptions en faveur des personnes ayant d'autres handicaps» (document SCCR/35/3 Rev.), menée par M. Blake Reid et Mme Caroline Ncube.

16. Après l'avoir examinée à sa trente-cinquième session, le comité a approuvé à sa trente-sixième session la version finale du plan d'action pour les établissements d'enseignement et de recherche ainsi que pour les personnes ayant d'autres handicaps (document SCCR/36/7), qui sera utilisée par le comité pour poursuivre ses travaux au titre de ce point de l'ordre du jour.

17. La question des exceptions et les limitations en faveur des établissements d'enseignement et de recherche et des personnes ayant d'autres handicaps restera inscrite à l'ordre du jour de la trente-septième session du SCCR.

QUESTIONS DIVERSES

EXAMEN DU DROIT D'AUTEUR DANS L'ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE

18. Il est rappelé qu'une «Proposition pour un examen du droit d'auteur dans l'environnement numérique» (document SCCR/31/4) a été présentée par le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) à la trente et unième session du SCCR en décembre 2015 et a depuis été examinée sous le point «Questions diverses» de l'ordre du jour à chaque session.

19. À sa trente-cinquième session, le comité a suivi un exposé présenté par Mme Guilda Rostama sur l'«Étude exploratoire concernant l'incidence de l'environnement numérique sur la législation relative au droit d'auteur adoptée entre 2006 et 2016» (document SCCR/35/4). Le comité a également suivi un exposé présenté par Mme Jane Ginsburg sur la «Présentation synthétique de l'exercice de réflexion organisé par l'OMPI les 6 et 7 avril 2017» (SCCR/35/Summary Presentation Rev.).

20. À sa trente-sixième session, le comité s'est félicité de la proposition faite par la délégation du Brésil en vue de la réalisation d'une nouvelle étude axée sur les services de musique numérique en amont, et a demandé au Secrétariat de présenter les modalités de l'étude à la trente-septième session du SCCR.

21. La question de l'examen du droit d'auteur dans l'environnement numérique restera inscrite à l'ordre du jour de la trente-septième session du SCCR.

DROIT DE SUITE

22. Il est rappelé qu'une «Proposition du Sénégal et du Congo d'inscription du droit de suite à l'ordre du jour des futurs travaux du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle» (document SCCR/31/5) a été présentée à la trente et unième session du comité et qu'elle est examinée depuis lors à chaque session sous le point «Questions diverses» de l'ordre du jour.

23. À sa trente-cinquième session, le comité a suivi un exposé sur les incidences économiques du droit de suite (document SCCR 35/7), présenté par Mmes Kathryn Graddy et Joelle Farchy.

24. À sa trente-sixième session, le comité est convenu d'établir une équipe d'experts composée de membres et de parties prenantes afin de faire rapport au comité s'agissant des éléments pratiques liés au droit de suite des artistes. Cette équipe présentera un rapport intérimaire à la trente-septième session du SCCR.

25. La question du droit de suite restera inscrite à l'ordre du jour de la trente-septième session du SCCR.

PROTECTION DES DROITS DES METTEURS EN SCÈNE

26. À sa trente-cinquième session, la délégation de la Fédération de Russie a présenté sa "Proposition concernant le renforcement de la protection des droits des metteurs en scène au niveau international" (document SCCR/35/8).

27. À sa trente-sixième session, la délégation de la Fédération de Russie a présenté sa proposition en détail et a proposé que le comité mène une étude à ce sujet. Il a été convenu que le Secrétariat présenterait les modalités de cette étude à la trente-septième session du comité.

28. La question de la protection des droits des metteurs en scène restera inscrite à l'ordre du jour de la trente-septième session du SCCR.

29. L'Assemblée générale de l'OMPI est invitée

i) à prendre note du "Rapport sur le Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes" (document WO/GA/50/3),

ii) conformément à la recommandation du SCCR, à envisager les mesures appropriées concernant la convocation d'une conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité sur la protection des organismes de radiodiffusion, sous réserve d'un consensus sur des questions aussi fondamentales que les objectifs, la portée spécifique et l'objet de la protection, et

iii) prier le SCCR de poursuivre ses travaux sur les autres questions dont il est rendu compte dans le document WO/GA/50/3.

[Les résumés présentés par le président des trente-cinquième et trente-sixième sessions du SCCR suivent]

Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes

Trente-cinquième session
Genève, 13 – 17 novembre 2017

RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA SESSION

1. La trente-cinquième session du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (ci-après dénommé "SCCR" ou "comité") a été ouverte par M. Francis Gurry, Directeur général de l'OMPI, qui a souhaité la bienvenue aux participants. M. Daren Tang Heng Shim a assuré la présidence et MM. Karol Kościński et Abdoul Aziz Dieng ont assumé les fonctions de vice-présidents. Mme Michele Woods (OMPI) a assuré le secrétariat de la session.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA TRENTE-CINQUIÈME SESSION

2. Le comité a adopté le projet d'ordre du jour (document SCCR/35/1 Prov.).

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ACCRÉDITATION DE NOUVELLES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

3. Le comité a approuvé l'accréditation en qualité d'observatrices auprès du SCCR des organisations non gouvernementales mentionnées dans l'annexe du document SCCR/35/2 Rev., à savoir le Center for Information Policy Research (Université du Wisconsin) et l'Association des musées canadiens.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DU PROJET DE RAPPORT DE LA TRENTE-QUATRIÈME SESSION

4. Le comité a approuvé le projet de rapport de la trente-quatrième session (document SCCR/34/7 Prov.). Les délégations et les observateurs ont été invités à adresser au Secrétariat, d'ici au 15 décembre 2017, les éventuelles observations sur leurs déclarations à l'adresse suivante : copyright.mail@wipo.int.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : PROTECTION DES ORGANISMES DE RADIODIFFUSION

5. Les documents relatifs à ce point de l'ordre du jour étaient les documents SCCR/27/2 Rev., SCCR/27/6, SCCR/30/5, SCCR/31/3, SCCR/32/3, SCCR/33/3, SCCR/33/5, SCCR/34/3 et SCCR/34/4, ainsi que des diagrammes et des documents informels établis lors de précédentes sessions.

6. En ce qui concerne la protection des organismes de radiodiffusion, le comité a examiné la nouvelle version du *Texte de synthèse révisé sur les définitions, l'objet de la protection, les droits à octroyer et d'autres questions* (document SCCR/34/4). Le comité a examiné le document SCCR/34/4 et a formulé des observations et des propositions sur diverses questions contenues dans ce document.

7. À l'issue de ces délibérations, le président a établi le document SCCR/35/11 pour faire état de sa compréhension de l'état d'avancement des discussions. Le document SCCR/35/11 est découpé en deux parties distinctes afin de faciliter les délibérations. Les délégations de l'Argentine, du Brésil et du Chili ont aussi présenté une proposition conjointe intitulée "*Limitations et exceptions : Proposition visant à faire avancer les délibérations*" (document SCCR/35/10).

8. Ce point restera inscrit à l'ordre du jour de la trente-sixième session du SCCR.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : LIMITATIONS ET EXCEPTIONS EN FAVEUR DES BIBLIOTHÈQUES ET DES SERVICES D'ARCHIVES

9. Avant l'ouverture de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat a proposé des projets de plan d'action relatifs au point 6 de l'ordre du jour, comme demandé à la trente-quatrième session du SCCR, et a présenté la procédure suivie pour établir les *Projets de plans d'action sur les limitations et exceptions pour l'exercice biennal 2018-2019* (document SCCR/35/9), et a examiné les projets de plans d'action qui seront menés après les exposés présentés au titre des points 6 et 7 de l'ordre du jour.

10. Les documents relatifs à ce point de l'ordre du jour étaient les documents SCCR/26/3, SCCR/26/8, SCCR/29/4, SCCR/30/2, SCCR/30/3, SCCR/33/4, SCCR/34/5 et SCCR/35/6.

11. Le comité a suivi et accueilli avec intérêt l'exposé présenté par M. Kenneth Crews concernant l'*Étude sur les limitations et exceptions relatives au droit d'auteur en faveur des bibliothèques et des services d'archives : version actualisée et révisée (édition de 2017)*, qui fait l'objet du document SCCR/35/6, et les délégations et observateurs ont participé à une séance de questions-réponses avec M. Crews.

12. Le comité a également suivi et accueilli avec intérêt le rapport sur l'état d'avancement des travaux relatifs aux limitations et exceptions en faveur des musées, présenté par M. Benoit Muller.

13. Le comité a examiné les projets de plan d'action relatifs au point 6 de l'ordre du jour établis par le Secrétariat dans le document SCCR/35/9. Si le comité n'est pas parvenu à approuver les plans d'action durant la présente session, il est convenu que ceux-ci constituaient un bon point de départ pour la poursuite des discussions. Les membres du comité ont examiné les éléments qu'ils souhaiteraient voir figurer dans les projets de plans d'action qui seront établis par le président en vue de la trente-sixième session du SCCR. Ils ont demandé que ces projets leur soient communiqués au moins un mois avant l'ouverture de la trente-sixième session du SCCR.

14. Ce point restera inscrit à l'ordre du jour de la trente-sixième session du SCCR.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : LIMITATIONS ET EXCEPTIONS EN FAVEUR DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE ET DES PERSONNES AYANT D'AUTRES HANDICAPS

15. Avant l'ouverture du point 6 de l'ordre du jour, le Secrétariat a proposé des projets de plan d'action relatifs au point 7 de l'ordre du jour, comme demandé à la trente-quatrième session du SCCR, et a présenté la procédure suivie pour établir les *Projets de plans d'action sur les limitations et exceptions pour l'exercice biennal 2018-2019* (document SCCR/35/9), et a examiné les projets de plans d'action qui seront menés après les exposés présentés au titre des points 6 et 7 de l'ordre du jour.

16. Les documents relatifs à ce point de l'ordre du jour étaient les documents SCCR/26/4 Prov., SCCR/27/8, SCCR/32/4, SCCR/33/4, SCCR/33/6, SCCR/34/6, SCCR/35/3 et SCCR/35/5 Rev.

17. Le comité a suivi et accueilli avec intérêt l'exposé présenté par M. Daniel Seng concernant l'*Étude actualisée et analyse complémentaire* de l'étude sur les limitations et exceptions relatives au droit d'auteur en faveur des activités d'enseignement figurant dans le document SCCR/35/5 Rev., et les délégations et les observateurs ont participé à une séance de questions-réponses avec le professeur Seng.

18. Le comité a également suivi et accueilli avec intérêt l'exposé présenté par Mme Caroline Ncube, M. Blake Reid et des étudiants de l'Université du Colorado concernant *l'Étude exploratoire sur l'accès des personnes handicapées aux œuvres protégées par le droit d'auteur*, contenue dans le document SCCR/35/3, et les délégations et les observateurs ont participé à une séance de questions-réponses avec les professeurs Reid et Ncube.

19. Le comité a examiné les projets de plans d'action relatifs au point 7 de l'ordre du jour, établis par le Secrétariat dans le document SCCR/35/9. Si le comité n'est pas parvenu à approuver les plans d'action durant la présente session, il est convenu que ceux-ci constituaient un bon point de départ pour la poursuite des discussions. Les membres du comité ont examiné les éléments qu'ils souhaiteraient voir figurer dans les projets de plans d'action qui seront établis par le président en vue de la trente-sixième session du SCCR. Ils ont demandé que ces projets leur soient communiqués au moins un mois avant l'ouverture de la trente-sixième session du SCCR.

20. Ce point restera inscrit à l'ordre du jour de la trente-sixième session du SCCR.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

21. Les documents relatifs à ce point de l'ordre du jour étaient les documents SCCR/31/4, SCCR/31/5, SCCR/35/4, SCCR/35/7, SCCR/35/8 et SCCR/35/Summary Presentation Rev.

22. S'agissant de l'examen du droit d'auteur dans l'environnement numérique, le comité a suivi et accueilli avec intérêt l'exposé présenté par Mme Guilda Rostama sur *l'Étude exploratoire concernant l'incidence de l'environnement numérique sur la législation relative au droit d'auteur adoptée entre 2006 et 2016*, figurant dans le document SCCR/35/4, et les délégations et les observateurs ont participé à une séance de questions-réponses avec Mme Rostama. Le comité a accueilli et organisé une séance de questions-réponses avec le professeur Jane Ginsburg sur la présentation synthétique de l'exercice de réflexion organisé par l'OMPI les 6 et 7 avril 2017, qui fait l'objet du document SCCR/35/Summary Presentation Rev.

23. En ce qui concerne le droit de suite, le comité a suivi et accueilli avec intérêt l'exposé présenté par Mme Joelle Farchy sur *Les incidences économiques du droit de suite*, coécrit par les professeurs Farchy et Graddy, qui fait l'objet du document SCCR/35/7, et les délégations et les observateurs ont participé à une séance de questions-réponses avec le professeur Farchy.

24. La délégation de la Fédération de Russie a présenté sa *Proposition concernant le renforcement de la protection des droits des metteurs en scène au niveau international*, qui fait l'objet du document SCCR/35/8, et les délégations ont formulé des observations initiales sur la proposition.

25. Le comité a prié le président de formuler une proposition relative à des activités suggérées pour donner suite aux délibérations sur les différentes questions examinées au titre du présent point de l'ordre du jour et de présenter ladite proposition au SSCR pour examen à sa trente-sixième session. Les membres du comité ont demandé que cette proposition leur soit transmise au moins un mois avant la trente-sixième session du SCCR.

26. Ces trois questions resteront inscrites à l'ordre du jour de la trente-sixième session du SCCR.

RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT

27. Le comité a pris note du contenu du présent résumé présenté par le président. Le président a précisé que le résumé rendait compte du point de vue du président sur les résultats de la trente-cinquième session du SCCR et que, par conséquent, il n'était pas soumis au comité pour approbation.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : CLÔTURE DE LA SESSION

28. La prochaine session du comité se tiendra du 28 mai au 1^{er} juin 2018.

[Fin du document]

Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes

Trente-sixième session
Genève, 28 mai – 1^{er} juin 2018

RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA SESSION

1. La trente-sixième session du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (ci-après dénommé "SCCR" ou "comité") a été ouverte par Mme Sylvie Forbin, vice-directrice générale. Le Directeur général, M. Francis Gurry, a souhaité la bienvenue aux participants. M. Daren Tang Heng Shim a assuré la présidence et MM. Karol Kościński et Abdoul Aziz Dieng ont assumé les fonctions de vice-présidents. Mme Michele Woods (OMPI) a assuré le secrétariat de la session.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA TRENTE-SIXIÈME SESSION

2. Le comité a adopté le projet d'ordre du jour (document SCCR/36/1 Prov.).

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ACCRÉDITATION DE NOUVELLES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

3. Le comité a approuvé l'accréditation en qualité d'observatrices auprès du SCCR des organisations non gouvernementales mentionnées dans l'annexe du document SCCR/36/2, à savoir l'Authors Alliance, la Conector Foundation et l'Intellectual Property Center.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DU PROJET DE RAPPORT DE LA TRENTE-CINQUIÈME SESSION

4. Le comité a approuvé le projet de rapport de sa trente-cinquième session (document SCCR/35/11 Prov.). Les délégations et les observateurs ont été invités à adresser au Secrétariat, d'ici au 15 juin 2018, les éventuelles observations sur leurs déclarations à l'adresse suivante : copyright.mail@wipo.int.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : PROTECTION DES ORGANISMES DE RADIODIFFUSION

5. Les documents relatifs à ce point de l'ordre du jour étaient les documents SCCR/27/2 Rev., SCCR/27/6, SCCR/30/5, SCCR/31/3, SCCR/32/3, SCCR/33/3, SCCR/33/5, SCCR/34/3, SCCR/34/4, SCCR/35/10, SCCR/35/12, SCCR/36/5 et SCCR/36/6, ainsi que des diagrammes et des documents informels établis lors de précédentes sessions.

6. Le comité a examiné le document SCCR/35/12 établi par le président, intitulé "Texte de synthèse révisé sur les définitions, l'objet de la protection, les droits à octroyer et d'autres questions". En outre, le comité a pris note du document SCCR/36/5 intitulé "Note relative au projet de traité sur la protection des organismes de radiodiffusion", établi par la délégation de l'Argentine.

7. Les délibérations sur la base des documents SCCR/35/12 et SCCR/36/5 ont eu lieu dans le cadre de sessions informelles du comité. Ces discussions ont contribué à préciser différentes questions techniques et les positions des délégations en vue de parvenir à une position commune sur les définitions, l'objet de la protection, les droits à octroyer et d'autres questions. À l'issue de ces délibérations, le président a établi le document SCCR/36/6 pour faire état de sa compréhension de l'état d'avancement des discussions.

8. Un accord a été trouvé sur la recommandation ci-après à l'Assemblée générale de l'OMPI (WIPO/GA/58) : compte tenu des progrès réalisés lors des récentes sessions du SCCR, l'Assemblée générale est invitée à envisager les mesures appropriées concernant la convocation d'une conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité sur la protection des

organismes de radiodiffusion, sous réserve d'un consensus sur des questions aussi fondamentales que les objectifs, la portée spécifique et l'objet de la protection.

9. Ce point restera inscrit à l'ordre du jour de la trente-septième session du SCCR.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : LIMITATIONS ET EXCEPTIONS EN FAVEUR DES BIBLIOTHÈQUES ET DES SERVICES D'ARCHIVES

10. Les documents relatifs à ce point de l'ordre du jour étaient les documents SCCR/26/3, SCCR/26/8, SCCR/29/4, SCCR/30/2, SCCR/30/3, SCCR/33/4, SCCR/34/5, SCCR/35/6, SCCR/35/9, SCCR/36/3 et SCCR/36/7.

11. Le comité a accueilli avec satisfaction le rapport sur l'état d'avancement des travaux relatifs aux limitations et exceptions en faveur des musées, présenté par Mme Sylvie Forbin.

12. Le président a présenté le projet de plan d'action relatif au point 6 de l'ordre du jour, figurant dans le document SCCR/36/3. Le comité a examiné ce plan en plénière et dans le cadre de sessions informelles et a apporté les modifications nécessaires. Le document modifié, tel qu'il a été approuvé par le comité, fait l'objet du document SCCR/36/7 et sera utilisé par le comité dans la poursuite de ses travaux sur ce point de l'ordre du jour.

13. Ce point restera inscrit à l'ordre du jour de la trente-septième session du SCCR.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : LIMITATIONS ET EXCEPTIONS EN FAVEUR DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE ET DES PERSONNES AYANT D'AUTRES HANDICAPS

14. Les documents relatifs à ce point de l'ordre du jour étaient les documents SCCR/26/4 Prov., SCCR/27/8, SCCR/32/4, SCCR/33/4, SCCR/33/6, SCCR/34/6, SCCR/35/3, SCCR/35/5 Rev., SCCR/35/9, SCCR/36/3 et SCCR/36/7.

15. Le président a présenté le projet de plan d'action relatif au point 7 de l'ordre du jour figurant dans le document SCCR/36/3. Le comité a examiné ce plan en plénière et dans le cadre de sessions informelles et a apporté les modifications nécessaires. Le document modifié, tel qu'il a été approuvé par le comité, fait l'objet du document SCCR/36/7 et sera utilisé par le comité dans la poursuite de ses travaux sur ce point de l'ordre du jour.

16. Ce point restera inscrit à l'ordre du jour de la trente-septième session du SCCR.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

17. Les documents relatifs à ce point de l'ordre du jour étaient les documents SCCR/31/4, SCCR/31/5, SCCR/35/4, SCCR/35/7, SCCR/35/8, SCCR/35/Summary Presentation Rev. et SCCR/36/4.

18. Le président a présenté sa proposition contenue dans le document SCCR/36/4 intitulé "Prochaines étapes concernant les questions diverses".

19. En ce qui concerne le droit de suite, le comité est convenu d'établir une équipe d'experts composée de membres et de parties prenantes afin de faire rapport au comité s'agissant des éléments pratiques liés au droit de suite des artistes. Cette équipe présentera un rapport intérimaire à la trente-septième session du SCCR.

20. En ce qui concerne l'examen du droit d'auteur dans l'environnement numérique, le comité s'est félicité de la proposition faite par la délégation du Brésil en vue de la réalisation d'une nouvelle étude axée sur les services de musique numérique en amont, qui pourrait être suivie d'études complémentaires sur les œuvres audiovisuelles et littéraires. Le comité a demandé au Secrétariat de présenter les modalités de l'étude à la trente-septième session du SCCR.

21. La délégation de la Fédération de Russie a présenté sa proposition concernant le renforcement de la protection des droits des metteurs en scène au niveau international, contenue dans le document SCCR/35/8, et a proposé que le comité mène une étude à ce sujet. Les délégations ont formulé des observations sur cette proposition et il a été demandé au Secrétariat de présenter les modalités de l'étude à la trente-septième session du SCCR.

22. Ces trois questions resteront inscrites à l'ordre du jour de la trente-septième session du SCCR.

RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT

23. Le comité a pris note du contenu du présent résumé présenté par le président. Le président a précisé que le résumé rendait compte du point de vue du président sur les résultats de la trente-sixième session du SCCR et que, par conséquent, il n'était pas soumis au comité pour approbation.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : CLÔTURE DE LA SESSION

24. La prochaine session du comité se tiendra du 26 au 30 novembre 2018.

[Fin du document]